

Conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires

D.E.S.

DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

**L'élève doit accumuler 54 unités de 4^e et 5^e secondaire
dont au moins 20 unités reconnues de la 5^e secondaire.**

La réussite des cours suivants est obligatoire :

- Français de 5^e secondaire
- Anglais de 5^e secondaire
- Mathématique de 4^e secondaire
- Histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire
 - Science et technologie **ou**
- Applications technologiques et scientifiques (ATS) de 4^e secondaire
 - Arts de 4^e secondaire
 - Éthique et culture religieuse **ou**
- Éducation physique et à la santé de 5^e secondaire

****Par ailleurs, les élèves qui désirent poursuivre leurs études au collégial, doivent avoir réussi les préalables spécifiques exigés par le programme choisi.**